

eccissien

Bulletin d'Informations Municipales

Dossier

La ZAC du Couternois

page 6

Album

Des Bouchons pour l'espoir

page 11

Coup d'œil

L'Oasis du Val d'Europe

page 16

Sport

Deux Chartes pour le sport serrissien

page 22

Au quotidien

Nouveaux commerces et services

page 32



www.mairie-serris.net

Info Mairie









M^{me} Damgé





Mairie du Bourg de Serris
 12, rue Émile Cloud - 77 700 Serris
 Tél.: 01 60 43 66 80 - Fax: 01 60 43 10 66

Accueil Mairie du Bourg:

Lundi:14h00-18h00

Mardi à vendredi:9h00-12h00,14h00-18h00

Site Internet: www.mairie-serris.net Courriel: contact@mairie-serris.net

Lundi:14h00-18h00

Tél.: 01 60 43 52 00 - Fax: 01 60 43 08 13

Accueil Hôtel de Ville:

Mardi à vendredi:9h00-12h00,14h00-18h00

Samedi:9h00 - 12h00

Coordonnées des services municipaux Hôtel de Ville

• Service Maëlis:

Tél.: 01 60 43 67 92 ou 01 60 43 52 19 (répondeur) **Courriel:** maelis@mairie-serris.net

Le service Maëlis fonctionne comme un guichet unique. Il permet aux familles de s'inscrire et de régler: les écoles, la restauration scolaire, l'étude, l'accueil périscolaire et le centre de loisirs, Planète Sports, les séjours organisés par les Services municipaux. Rechargement du compte de la Carte Imagine. Calcul du quotient familial. Attestation pour déclarations d'impôts.

- Service Aménagement, Développement Économique et Service Urbanisme: Tél.: 01 60 43 67 63

 Courriel: amenagement@mairie-serris.net
- Service Social: Tél.: 01 60 43 52 38 Courriel: d.durdon@mairie-serris.net

Ce service gère les demandes de logements, les demandes de RMI, d'Allocation Spéciale Vieillesse, les demandes d'aides financières, les demandes de Cartes Améthyste et Rubis, les demandes COTOREP (personnes handicapées) et d'Allocation Personnalisée d'Autonomie ainsi que les demandes de repas à domicile.

Mairie du Bourg

- Service Fêtes et Animation : Tél.: 0160436690 Courriel : n.chevalier@mairie-serris.net
- Police Municipale: Tél.: 0160432715 Courriel: police.municipale@mairie-serris.net
- Services Techniques: Tél.: 0160436681 Courriel: s-technique@mairie-serris.net

Informations sur les espaces verts, la voirie, l'occupation du domaine public et les demandes de conteneurs pour les ordures ménagères. La location de salles pour les particuliers auprès du secrétariat des Services Techniques.

Ferme des Communes

• Service Culturel: Tél.: 01 60 43 25 21 Courriel: culture@mairie-serris.net

Fermeture exceptionnelle des services municipaux

Les services municipaux fermeront exceptionnellement leurs portes 1 heure plus tôt les jeudis 24 et 31 décembre 2009.

Heures de fermeture les jeudis 24 et 31 décembre 2009:

Hôtel de Ville et Mairie du Bourg: 17 h 00.

Carrousel des Bébés: 17 h oo. Les 1 001 Bulles: à 18 h oo.

Terre d'Éveil: 18h15.

Centre de loisirs 1,2,3 Soleil: 18 h oo. Centre de loisirs 1,2,3 Soleil: 18 h oo.

Club Pré-ados : 18 h 00

Espace Jeunes les Semailles: 18h30

Samedi 26 décembre et samedi 2 janvier.: Fermeture de l'Hôtel de ville.

L'Hôtel de Ville sera exceptionnellement fermé le samedi 26 décembre 2009 et le samedi 2 janvier 2010. Nous nous excusons par avance pour la gêne occasionnée.

La Municipalité vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Vaccination contre la grippe A/H1N1

La campagne de vaccination contre la grippe H1N1 se poursuit.

Chacun d'entre vous a reçu, ou va recevoir, un courrier, de la part de l'Assurance Maladie. Ce dernier, émanant du ministère de la santé, vous invite à vous faire vacciner. Il comportera un bon à présenter le jour de votre vaccination.

Pour les Serrissiens, le centre de vaccination se trouve: Salle de danse/Complexe Esplanade - 1 rue Gambetta - 77 400 THORIGNY Ouvert le Lundi de 12 h 30 à 22 h 00, du Mardi au Samedi de 8 h 30 à 22 h 00, et les Dimanches de 10 h 00 à 18 h 00.

ÉQUIPEMENTS: PROGRAMMATION 2009-2010

2º Gymnase: septembre 2010



Piscine intercommunale



Édito

Denis Gayaudon, Maire de Serris



S'inspirer du passé pour respecter ce qui constitue l'essentiel de l'identité de Serris, tout en s'adaptant aux besoins de la vie moderne, dans toute sa complexité et parfois ses paradoxes, fait partie intégrante de notre mode de fonctionnement.

Ainsi nous avons donné un nouvel usage à l'ancienne Ferme des Communes en la transformant en espace culturel.

Favoriser le dynamisme économique et la création d'emplois tout en accueillant de nouveaux logements, tant dans le domaine privé que dans le parc social, est conditionné par le respect de nos équilibres sociaux et financiers.

Ainsi au nord de Serris vient d'être livrée une centaine de logements, et une grande surface de décoration et de bricolage va s'ouvrir en mars prochain.

Posséder des mécanismes d'aides financières de l'État stables, et de décomptes de notre population réalistes sont aussi des conditions fondamentales d'un développement serein et maîtrisable.

Or l'INSEE par un nouveau mode de comptage nous a artificiellement fait passer en 2009 de 7123 à 6 097 habitants. Cela a eu pour effet de nous faire perdre pour l'année présente et les suivantes près de 500 000 €.

S'engager comme nous le faisons dans une démarche de développement durable, c'est pouvoir proposer des équipements et des services pour tous, c'est favoriser la proximité de l'emploi et du logement. C'est aussi rester vigilant aux besoins de tous, des jeunes générations aux personnes plus âgées, de ceux qui sont autonomes à ceux qui sont fragilisés.

C'est ce qui constitue pour les agents municipaux et pour nous élus le principal moteur de notre action.

Je présente à chacune et à chacun d'entre vous mes vœux les plus chaleureux de santé et de bonheur pour cette nouvelle année.

Denis Gayaudon,

Lauchen

Maire de Serris.

Le Serrissien

Directeur de la publication:

Denis Gayaudon, Maire de Serris.

Comité de rédaction

Frédéric Balluet, Geneviève Chaffard, Martine Offroy, Luc Chevalier, Sylvie Audrain, Anicet Fabriano, Philippe Richard, Edwige Colombet, Xavier Lanéry.

Secrétariat de rédaction :

Service Communication: Nicolas Humbert, Katell Hellegouarc'h, Romain Rouland.

• Photos:

Service Communication

Conception graphique:
 Service Communication.

Impression:

Imp. Concept Promotion
Tél.: 01 60 42 44 40.
Imprimé sur du papier PEFC
Certification Label Imprim'Vert

4000 ex. Dépôt légal : 4º trimestre 2009



EN VUE, TRÈS VITE

4

- Programmation de la Ferme des Communes.
- Vous, Serris et le Développement Durable.
- Bus Pep's: mise en place d'un plan hivernal.

DOSSIER

- La ZAC de Couternois: vous avez la parole.
- 6
- La ZAC de Couternois : concertation
- Réunion d'information.

L'ALBUM DE SERRIS

10

- Saison Écologique:

 1^{re} conférence à Serris.
- Des bouchons pour l'espoir.
- À la Vallée Village: une double exposition pour soutenir les malades séropositifs.
- Journée Jeux.
- Projet Frimousse.
- En Bref...
- Les Randonnées Serrissiennes.
- Le Rotary vous remercie!

Dossier:

La ZAC de Couternois

6

COUP D'ŒIL

- L'Oasis du Val d'Europe, Création d'une nouvelle structure d'aide aux plus démunis.
- Le RAM, une structure essentielle pour la Petite Enfance
- Salage: rappel
- Devenez sapeur-pompier volontaire.
- Section de jeunes sapeurs-pompiers au Val d'Europe.
- Illuminations et Développement Durable...

SPORTS

- Section folklo du R.C.V.M.
- Deux chartes pour le sport serrissien
- Le R.C.S. remporte l'Éthique d'Or.

DÉMOCRATIE

- Délibération du Conseil Municipal
- Tribunes

AU QUOTIDIEN

- Nouveaux commerces et services.
- Bienvenue à Serris.
- Stationnement sur les trottoirs : rappel.
- Pôle Emploi.
- Newsletter de Serris : abonnez-vous.



En Vue très vite

l'affiche

Ferme des Communes Salle Alfred de Musset

Programmation - Saison 2009-2010



Geneviève **CHAFFARD** Maire Adiointe Chargée de la Culture



Ce programme est distribué à chaque rentrée dans toutes les boîtes aux lettres serrissiennes et reste disponible l'année à l'Hôtel de Ville, en Mairie du Bourg, ainsi qu'à la Ferme des Communes.

Vendredi 8 janvier, à 20 h 30, (tout public) Conférence sur l'Art moderne et Contemporain: Mémento mori, vanités. Par M^{me} Sylviane HUCHET.

Samedi 16 janvier, à 21 h 00, (tout public) Julien Cottereau: "Imagine-toi".

Mis en scène par Erwan Daouphars, en collaboration avec Fane Desrues.

Samedi 30 janvier, à 21 h 00, (tout public, à partir de 7 ans)

Miettes.

Compagnie "PRÉ-O-CCUPÉ".

Samedi 6 février, à 21 h 00, (tout public, à partir de 10 ans)

Le préjugé vaincu.

D'après l'oeuvre de Marivaux, mis en scène par Iean-Luc Revol.

Vendredi 12 février, à 20 h 30, (tout public) Conférence sur l'Art moderne et Contemporain: Mémento mori, vanités II. Par M^{me} Sylviane HUCHET.

Dimanche 14 février, à 16h 00, (jeune public) On pense à vous.

Théâtre de Galfronie (Belgique). Mise en scène de Didier de Neck, texte et interprétation: Marianne Hansé.

Vendredi 12 mars à 20 h 30, (tout public) Conférence sur l'Art moderne et **Contemporain: Artsites Femmes.**

Par M^{me} Sylviane HUCHET.

Dimanche 14 mars, à 16h00, (jeune public) Ziq Zaq (danse contemporaine).

Compagnie "Étantdonné".

Vendredi 12 mars à 20 h 30, (tout public) Conférence sur l'Art moderne et Contemporain: Artsites Femmes.

Par M^{me} Sylviane HUCHET.

Vendredi 26 mars, à 21 h 00, (tout public, à partir de 8 ans)

La Noce.

D'après "La Noce chez les petits bourgeois" de Bertholt Brecht.

Centre Culturel de la Ferme des Communes

Salle de spectacle Alfred de Musset

Service Culturel de la Mairie de Serris 8, bd Robert Thiboust 77 700 Serris. Tél.: 01 60 43 25 21 - Fax: 01 64 63 3696 www.mairie-serris.net - Courriel: culture@mairie-serris.net

Tarif A:

- adultes: 10,20 euros
- jeunes (- de 26 ans) : 5,10 euros
- famille (2 parents et tous leurs enfants): 25,50 euros
- groupe (10 pers. et +) : 8,20 euros

Tarif B (Spectacle jeune public):

- 4,10 euros pour tous

Tarif C (Spectacle très jeune public):

- 2,05 euros pour tous.

Vous, Serris et le Développement Durable

Soucieuse d'adopter une attitude "durable" en adéquation avec les attentes des Serrissiens, la municipalité souhaite connaître vos opinions.

À ce titre, un questionnaire va vous être proposé par courrier.

Destiné à recueillir vos avis et vos perceptions quant au principe de développement durable, il permettra

d'approfondir le dialogue entre élus et Serrissiens qui s'amplifiera dans les mois à venir, sous la forme de forums et d'ateliers thématiques (1^{er} semestre 2010).

Vos réponses permettront l'élaboration d'un diagnostic partagé, étape intermédiaire à l'aboutissement d'une stratégie qui sera déclinée au travers d'un plan d'actions pour début 2011.

Merci de votre contribution!

Vous aurez également la possibilité de répondre à ce questionnaire sur le site internet de Serris : www.mairie-serris.net, rubrique "Actualité/Informations"



Bus Pep's: Mise en place d'un plan hivernal

Le syndicat des transports et l'entreprise AMV, en coordination avec le Conseil Général de Seine et Marne, ont défini un plan hivernal applicable en cas d'intempéries sur le réseau de bus Pep's.



En effet, en cas d'intempéries, des mesures garantissant un service minimum et sécurisé pour les usagers et plus particulièrement les scolaires transportés sur les lignes régulières seront mises en œuvre.

Vous pouvez retrouver ces informations sur internet: www.buspeps.fr

Urbanisme

La ZAC de Couternois: Vous avez la parole

Dans l'optique de l'implantation d'une nouvelle Zone d'Aménagement Concertée sur le sol serrissien, la municipalité et l'EPAFrance met en place une concertation afin de permettre à l'ensemble des citoyens de s'informer et de s'exprimer sur ce nouveau projet.

Présentation de la procédure engagée

Cette opération d'aménagement sera menée sous la forme d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)

Conformément aux dispositions de l'article L.300-2 du Code de L'Urbanisme, l'aménageur a défini, d'une part, les objectifs poursuivis et, d'autre part, les modalités de la concertation à engager avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole. Les conditions et l'organisation de cette concertation ont été élaborées en accord avec la commune.

Qu'est ce qu'une Zone d'Aménagement Concerté?

Une ZAC est une zone géographique à l'intérieur de laquelle une collectivité publique ou un établissement public, y ayant vocation, décide d'intervenir pour réaliser ou faire réaliser l'aménagement et l'équipement des terrains.

La réalisation de la ZAC, dans le cadre d'une ville nouvelle, est conduite directement par un établissement public d'aménagement, en l'occurrence dans le secteur du Val d'Europe, l'EPAFRANCE, sous le contrôle des collectivités publiques intéressées, Communes et Syndicat d'Agglomération Nouvelle (SAN du Val d'Europe).

La procédure d'approbation d'une ZAC prévoit une concertation pendant toute la durée de l'élaboration du projet sur les objectifs d'urbanisation.

Puis une délibération du SAN avant mise à l'enquête publique et enfin une deuxième délibération du SAN afin d'émettre un avis sur les conclusions du Commissaire Enquêteur suite à l'enquête publique.

Les dispositions d'urbanisme applicables à une ZAC sont

définies depuis l'entrée en vigueur de la loi S.R.U. (Solidarité et Renouvellement Urbain), dans le cadre du règlement du POS (Plan d'Occupation des Sols) ou du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) communal. L'élaboration des dispositions réglementaires opposables aux demandes d'utilisation ou d'occupation du sol nécessitera d'engager une procédure de modification du POS en vigueur.

Cette procédure sera soumise à enquête publique.

Qu'est ce que la concertation préalable?

Depuis l'entrée en vigueur de la loi d'aménagement votée le 18 juillet 1985, la procédure de création et de réalisation d'une ZAC a été démocratisée. Il prévoit une campagne d'information en direction des associations locales et des habitants dans la définition des objectifs assignés à une ZAC

Les modalités de cette concertation, arrêtées en accord avec le Maire, doivent informer les habitants, et les associations locales pour leur permettre de formuler leurs avis afin qu'ils puissent éventuellement être pris en compte dès le stade de la définition du périmètre et des objectifs.

Les avis seront formulés sur le registre mis, à cet effet, à la disposition du public à l'Hôtel de Ville et à la Mairie du Bourg au cours des 15 jours d'exposition du projet. Cette concertation s'étendra pendant toute la durée de l'élaboration de ce même projet et jusqu'à la décision du Conseil d'Administration d'EPAFRANCE tirant le bilan de la concertation

Les dossiers de création et de réalisation de la ZAC seront ensuite approuvés par le Préfet, après avis de la commune et du SAN, et tenus à la disposition du public.

Un projet riche en objectifs

Ce projet privilégiant la continuité avec le Bourg de Serris vise également à assurer à ce territoire une mixité fonctionnelle entre logements, commerces et services, équipements et activités.

Toutefois, deux secteurs, répartis de part et d'autre de la RD 406, doivent être distingués

Au Nord de la RD 406

> Une affectation du sol, multifonctionnelle pouvant comporter :

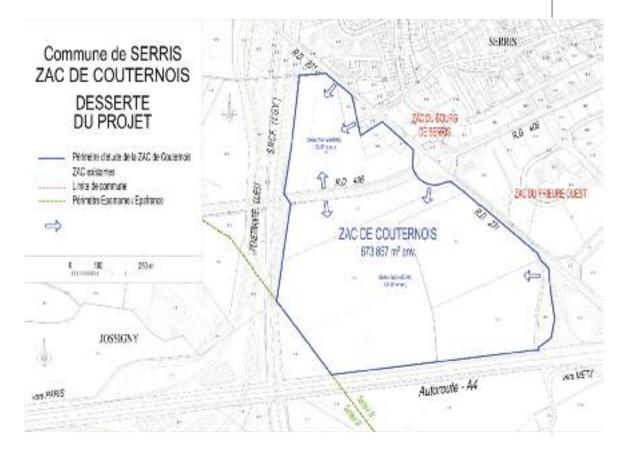
- Quelques logements nouveaux de types résidentiels, pavillonnaires.
- Un développement du commerce actuel,
- Des commerces et services nouveaux.
- > Des activités le long du TGV et partiellement le long de la RD 406, en continuité avec les activités du bourg.
- > Des réserves pour équipements :
- Un espace vert étroitement intégré à l'urbanisation résidentielle,
- Le long du TGV, une réserve foncière pour équipement construit ou de plein air.
- > Le chemin rural de Jossigny à Serris, intégré dans le périmètre de la ZAC

Au Sud de la RD 406

- > Situé le long de la RD 231 en continuité et en synergie avec le parc du prieuré. (Parc international d'entreprise).
- > Avec un grand trapèze (RD 406 TGV A4 RD 231) permettant l'accueil de quelques moyennes et grandes implantations. Dans ce secteur, à l'intérieur de la ZAC ou à proximité immédiate, un espace pour équipement devra permettre le transfert du circuit de mini-moto.
 - Dans cette ZAC, un aménagement durable sera mis en œuvre, il devra répondre aux exigences économiques, sociales et environnementales de la Commune et du Val d'Europe.
 - Le passage d'un transport en commun en site propre doit être favorisé dans la traversée des secteurs Nord et Sud de la ZAC



Anicet FABRIANO
Maire Adjoint
Délégué à l'Urbanisme
& au Développement
Économique



Urbanisme

Un projet soumis au droit des sols

Le projet d'aménagement doit être compatible avec les dispositions d'urbanisme régionales et locales, préalablement à l'approbation des dossiers de création et de réalisation de la ZAC

Vis-à-vis du POS (Plan d'Occupation des Sols

Le POS a pour objet d'organiser sur tout le territoire communal, l'ensemble des prescriptions d'urbanisme.

Dans une commune incluse dans un Syndicat d'Agglomération Nouvelle (SAN) et tant qu'il n'y a pas de schéma de cohérence territoriale, c'est le SAN qui est compétent pour l'élaboration et la modification du POS.

Les terrains concernés sont inclus dans la zone III NA du POS actuellement en vigueur. Il s'agit d'une zone non équipée, hors périmètre des territoires soumis à la Convention du 24 mars 1987, mais vouée à accueillir des activités.

L'urbanisation de cette zone, quoique prévue, n'est pas autorisée dans le cadre du présent règlement, à l'exception de la réalisation d'équipements collectifs publics ou privés d'infrastructure ou de superstructure. Les espaces situés au nord de la RD 406 ont vocation à accueillir des équipements collectifs publics ou privés d'infrastructure ou de superstructure. Mais aussi un complément de développement du bourg de Serris à usage mixte (logements, commerces et services, équipements activités). Les espaces situés au sud de la RD 406 ont eux vocation à accueillir de l'activité.

Le POS en vigueur résulte d'une procédure de modification qui a été approuvée par délibération du comité syndical du SAN du Val d'Europe le 26 mars 2009.

- Compatible avec le SDRIF (Schéma Directeur d'Île de France) en vigueur et son projet de révision
- Le périmètre d'implantation de la ZAC du "Couternois" n'est soumis à aucune disposition spécifique émanant du PIG (Projet d'intérêt Général) relatif à l'intégration d'Euro Disneyland au sein du secteur 4 de la ville nouvelle de Marne la Vallée.

Un périmètre de 67,4 hectares:

Le terrain retenu pour l'accueil de la ZAC de Couternois se situe au sud-ouest de la commune.



Dans un espace délimité par:

- La limite d'emprise du TGV et la limite communale avec Jossigny à l'ouest
- Le chemin rural reliant Jossigny à Serris (intégré dans le périmètre de la ZAC) au nord
- La RD231 et la bretelle d'entrée sur l'A4 (diffuseur de Serris) à l'est
- L'emprise de l'autoroute A4 au sud

Desservi par:

- Les routes départementales 231 et 406
- L'autoroute A4 via l'échangeur situé sur la RD 231



9

La ZAC de Couternois: Concertation

L'urbanisation de notre territoire se conçoit avec un développement économique dynamique, c'est dans cet esprit que le secteur de Couternois va connaître une mutation.

Une enquête publique, prévue prochainement, appellera la population à donner son avis et ses remarques sur la transformation de cette zone agricole en zone urbanisable, destinée à recevoir quelques logements de types résidentiels et une zone d'activités

La réflexion entre la collectivité et l'État a mis l'accent sur 2 objectifs majeurs :

- la démarche de développement durable

- le transport

Afin de renforcer l'attractivité de la Commune de Serris et du Bourg en particulier, les 2 objectifs doivent être des leviers importants et dynamisants.

De plus, ce projet de ZAC est porté par les élus et constitue un élément essentiel pour que chaque quartier de Serris assure son équilibre économique et financier

Réunion d'information

Une réunion d'information s'est tenue à l'Hôtel de ville de Serris le mercredi 10 décembre.

En marge de l'exposition portant sur la ZAC du Couternois, une réunion d'information animée par L'EPAFrance et M. Denis Gayaudon, Maire de Serris, s'est tenue à l'Hôtel de Ville. Cette dernière avait pour but de répondre aux interrogations des Serrissiens quant à la création de cette ZAC

En effet, la ZAC du Couternois faisant l'objet d'une concertation, chaque citoyen a la possibilité de prendre connaissance du projet et d'y apporter ses remarques. Les Serrissiens peuvent intervenir dans le processus d'élaboration du projet.





Album de Serris

Développement Durable

10

Développement Durable Jre conférence à Serris

Le 27 novembre dernier s'est tenue la première d'un projet de saison écologique. Organisée dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, cette conférence était animée par le Cniid (Centre National d'Information Indépendante sur les Déchets).

À la suite d'une introduction de M. FABRIANO, élu délégué à l'Urbanisme, les participants ont pu apprécier l'intervention d'Hélène BOURGES du Cniid, rythmée par des passages du film "Des déchets à ménager".

Celle-ci s'articulait autour:

- des problèmes actuels de production de déchets (contenu de nos poubelles, coût important des déchets, pollutions engendrées par le traitement des déchets),
- de l'enjeu prioritaire: la réduction des déchets mise en évidence grâce à des notions pertinentes: l'empreinte écologique et le sac à dos écologique des déchets
- des moyens d'actions en produisant et consommant autrement, et notamment: le compostage, la réutilisation, etc.

Cette intervention a donné suite à un débat animé par M. Franck ROLLAND du Collectif Écologie Durable. Au cours duquel, les participants ont exprimé leurs questionnements et interrogations, et fait part de leurs cas plus particuliers,...



D'autres événements devraient être organisés en 2010, majoritairement inscrits dans le cadre d'actions nationales, européennes ou mondiales.

Nous espérons accueillir de plus en plus de participants motivés et avides de nouvelles connaissances écologiques. Ceci permettra d'informer nos concitoyens, d'encourager les bonnes pratiques et d'en découvrir de nouvelles pour faire face à l'urgence planétaire et ainsi mieux protéger notre environnement.

Malheureusement, la conférence du 11 décembre sur le dérèglement climatique a dû être reportée ultérieurement pour des raisons techniques. Toutefois, cela nous permettra de présenter un événement sur "l'après Copenhague" et ainsi revenir sur les décisions prises et leurs moyens de mise en œuvre.



Pour plus d'informations : www.cniid.fr





Martine OFFROY 1™ Adjointe au Maire Déléguée à l'Environnement et au Développement Durable

Album de Serris

Développement Durable

11

Des Bouchons pour l'espoir

Ne jetez plus vos bouchons! Depuis plus de 6 ans, l'association "Un Bouchon: Une Espérance" collecte tous les bouchons plastiques auprès des particuliers, entreprises ou collectivités.

La collecte réalisée par l'association "Un Bouchon: Une Espérance" est revendue par l'association au recyclage pour 200 euros par tonne.

Le produit de cette vente est ensuite reversé dans son intégralité pour le financement de fauteuils roulants, chiens d'aveugles, ou tout autre aide à l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes handicapées.

Jeudi 23 octobre dernier, l'association a offert un fauteuil à un jeune handicapé serrissien par l'intermédiaire du Collège Madeleine Renaud. Un point de collecte a été créé au sein de l'établissement ou chaque élève peut y déposer ses bouchons.

L'association collecte plus de 60 tonnes de bouchons annuellement, ce qui permet d'aider une vingtaine de personnes, sur la région d'Île de France.

Association "Un Bouchon: Une Espérance"

81 rue du Réveillon - 91 800 BRUNOY Site internet : http://bouchon.espoir.free.fr Courriel : payeurjpp@aol.com Tél. : 06 70 44 67 21



12

À la Vallée Village

Une double exposition pour soutenir les malades séropositifs

La galerie d'art de La Vallée Village accueille du 1^{er} décembre 2009 au 3 janvier 2010 la double exposition Artists for Life et La Mode Dessine l'Espoir. Cette opération a pour but de soutenir l'ONG Dessine l'Espoir qui vient en aide aux personnes séporositives. Le vernissage des expositions a eu lieu le mardi 1^{er} décembre en présence Lady Owen-Jones, Ambassadrice de bonne volonté de l'UNESCO pour l'éducation préventive au VIH/SIDA et marraine de l'exposition Artists for life et de M. Denis Gayaudon, Maire de Serris.

L'ONG Dessine l'Espoir s'adresse directement aux populations atteintes par le VIH et le SIDA, en menant des actions sur le terrain, principalement en Afrique Australe. Elle vise à améliorer l'éducation et combattre l'exclusion et la discrimination des

personnes atteintes par la maladie.

L'exposition Artists for Life, développée en partenariat par Dessine l'Espoir et l'UNESCO, dévoile des œuvres d'artistes (Carole Benzaken, Élodie Lachaud, Duncan Wylie, Jean-Christophe Ballot, Peter Knapp, Titouan Lamazou, etc...) mobilisés depuis 2005 face aux problèmes liés au virus. Les œuvres étant disponibles à la vente durant toute la période de l'exposition, les fonds récoltés permettront à l'association de financer ses projets.

Exposition "Artists4life" présentée à la Vallée Village jusqu'au 3 janvier 2010, Tous les jours de 13 h 00 à 19 h 00 L'exposition La Mode Dessine l'Espoir dévoile au public une exposition d'œuvres plutôt étonnantes d'un objet



symbolique: des ampoules électriques d é c o r é e s , confectionnées par des femmes séropositives sud-africaines suivant les dessins de grands créateurs (Marithé + François Girbaud, Agnès b., Cacharel...) Proposées à la vente à l'Espace La Vallée, elles

permettront de dégager une dotation de 5 à 10 euros en faveur de la réalisation de projets communautaires en Afrique du Sud.



M. Denis Gayaudon, Maire de Serris, en compagnie de Lady Owen Jones, Ambassadeur de bonne volonté à l'UNESCO

Le mercredi 28 octobre dernier, le gymnase Éric Tabarly s'est transformé en aire de jeux géante pour la 7º édition de la "Journée Jeux".

Jeux de société en bois, structures gonflables, de quoi occuper toute la famille pendant l'aprèsmidi!

Le succès de cet événement n'est plus à prouver!







13

Projet Frimousse

Le 20 novembre 2009, la Convention internationale des droits de l'enfant a fêté ses 20 ans.

Dans ce cadre, le centre de loisirs l'Île aux enfants a participé au "projet Frimousse" proposé et organisé par l'Unicef durant les vacances de la Toussaint. Les enfants ayant choisi de participer à cette action ont conçu et habillé une petite "poupée Frimousse "symbolisant un enfant du monde.

Tout comme un droit essentiel pour tout enfant venant au monde, il lui a choisi un nom, lui donnant ainsi une identité.

25 poupées Frimousse ont été réalisées, 15 ont été adoptées à l'Hôtel de Ville durant la matinée du samedi 21 novembre en échange d'un don de 20 euros permettant le financement d'un cycle complet de vaccination pour sauver un enfant du monde.

La municipalité a choisi de participer à ce geste de solidarité et versera à l'UNICEF un don pour chacune des poupées adoptées.







Album de Serris En Bref...

14

En Bref...





accompagnée par la section de jeunes sapeurs pompiers volontaires du Centre de Secours de Chessy et de Monsieur le Commissaire Moronval, du commissariat de Police de Chessy.



Cérémonie des Médailles du travail 2009. Cette année encore, plusieurs Serrissiens se sont vus décerner la médaille du travail en récompense de leurs efforts.





a investi le parking du Centre Commercial du Val d'Europe pour le tournage d'un de ses épisodes.

Pour les besoins de la scène d'investigation, un avion accidenté a été positionné sur le parking...

à la surprise de certains voisins qui ont cru à un véritable crash!

Les Randonnées Serrissiennes

Toujours en marche, voici le programme prévisionnel des futures randonnées et manifestations des "Randonnées Serrissiennes":

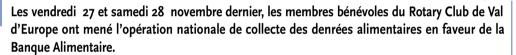
- Dimanche 10 janvier 2010: randonnée Tournan en Brie possibilité de 10 ou 20 km
- Dimanche 14 février 2010 : randonnée Montry possibilité de 12 ou 25 km
- Dimanche 21 mars 2010: possibilité (destination en cours)
- Vendredi 26, samedi 27 mars 2010: bourse aux vêtements d'été

Pour plus de renseignements concernant les Randonnées Serrissiennes, contacter Muriel ou Pascal Boutier au 01 60 43 21 89



15

Le Rotary vous remercie!



L'hypermarché Auchan Val d'Europe était le lieu d'activités soutenues. En effet, entre l'information, la réception des dons, le tri des cartons, et le camion poids lourds à charger, généreusement mis à disposition pour l'occasion par l'entreprise locale de transport "Jacques Barré", le travail n'a pas manqué.

Les denrées récoltées seront ensuite partagées, tout au long de l'année, parmi un réseau d'une trentaine d'associations et organismes sociaux de proximité, notamment à Lagny sur Marne, Pontault Combault, Champs sur Marne, Coulommiers et Ferrières en Brie.

Cette initiative a nécessité quelques centaines d'heures de travail, gracieusement offertes par des bénévoles de tous âges, sans oublier quelques élus des communes de Serris et Bailly Romainvilliers!

"Sur fond de crise économique, il est rassurant de constater que les habitants de Val d'Europe sont prêts à faire un geste solidaire envers les plus démunis" déclare le Président du Rotary Club de Val d'Europe, Franck Vesco "car une récolte de 7,3 tonnes n'est pas anodine!".





Si vous souhaitez vous mobiliser, en offrant quelques heures de votre temps le vendredi 26 et samedi 27 novembre 2010, et ainsi faire partie des 100 000 bénévoles mobilisés en France pendant ces deux jours, vous pouvez contacter Alison Delbarre, Vice-Présidente du Rotary Club du Val d'Europe au 01 60 42 35 01.

Pour plus d'informations, consultez le site internet de la Banque Alimentaire: http://www.banquealimentaire.org/article.php3?id_article=9

Le Serrissien

16

L'Oasis du Val d'Europe

Création d'une nouvelle association d'aide aux plus démunis

Soucieux de venir en aide aux familles les plus en difficulté, les services sociaux de la mairie de Serris se sont lancés dans la création d'une épicerie sociale et solidaire : gérée par l'association "L'oasis du Val d'Europe".



Xavier LANÉRY Maire Adjoint Délégué à la Solidarité, à la Famille et à la Petite-Enfance

Conscients des grandes difficultés rencontrées par certaines familles de la commune, les élus serrissiens ont pris la décision de lancer un grand projet de création d'épicerie sociale. Reposant sur la volonté de permettre à ces personnes de reprendre pied avec la réalité, ce projet vise à la création d'un espace d'accueil et d'écoute personnalisée, répondant aux besoins alimentaires des ayants droit.

Cette future structure prendra place dans les anciens locaux du Centre Social Intercommunal (C.S.I.) au 15 rue de la Morte Paye. Encadré par des bénévoles de l'association "L'Oasis du Val d'Europe"

épaulés par la municipalité et soumis au secret professionnel, ce lieu aura pour vocation d'être un lieu privilégié d'écoute, d'échange, de détente et de convivialité.

Destinée aux habitants de Serris et du Val d'Europe, cette nouvelle méthode d'aide sociale sera ouverte à des personnes qui

auront été orientées vers elle, soit par le travailleur social de secteur, soit par le CCAS. Les usagers devront s'acquitter d'une participation pour chaque achat, ce qui leur permettra de retrouver une situation plus valorisante de consommateur actif, d'acteur de leurs choix.

Ainsi, l'épicerie sociale proposera à ces personnes toute une gamme de produits équilibrés, tarifés à un prix conforme à leurs possibilités.

La réalisation de ce projet est le fruit d'un partenariat établi entre les Communes de Serris et de Magny le Hongre, le SAN du Val d'Europe, la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), le CSI (Centre Social Intercommunal) et le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et serait impossible sans la mobilisation de bénévoles.



Association "l'Oasis du Val d'Europe" 15 rue de la Morte-paye - 77 700 Serris Présidente: Mme Farida Saïdi-Hamid Vice Présidente Mme France Jacques



Coupd'œil

Petite Enfance

17

Le R A M

Une structure essentielle pour la Petite Enfance

Dans son souci d'assurer aux Serrisiens, des moyens de garde d'enfants de qualité, la municipalité renforce son action en faveur du R.A.M intercommunal du Val d'Europe. En effet, afin d'offrir un réel confort aux parents comme aux assistantes maternelles et employés familiaux de la Commune, la Ville de Serris a doté le RAM d'une animatrice communale. Présentation de ses fonctions par Marie Scanff, nouvelle animatrice du R.A.M depuis le 19 octobre.

Créé en juin 2004, le RAM intercommunal est né d'un partenariat établi entre le S.A.N du Val d'Europe et les 5 communes qui le composent. Il a pour mission de venir en aide aux assistantes maternelles, employés familiaux et aux parents dans leurs relations employeurs/employés et de recenser l'offre et la demande en matière de garde d'enfants.

Le RAM regroupe des assistantes maternelles ayant au préalable reçu un agrément de la part de la MDS (Maison Départementale des Solidarités). Obtenu après l'examen des locaux d'accueil par une puéricultrice de secteur et le suivi d'une formation, cet agrément constitue pour les parents un réel gage de sécurité en limitant les risques liés au travail illégal et à ses dérives. Il sécurise également les assistantes maternelles elles-mêmes en leur assurant un statut professionnel à part entière et une couverture réelle grâce à leur convention et à l'établissement d'un réel contrat de travail.

En charge de l'accueil et l'accompagnement des quelque 70 assistantes maternelles agréées recensées sur la commune de Serris, les deux animatrices du RAM local (l'une employée par le SAN l'autre par la Ville de Serris) organisent deux fois par semaine des ateliers d'éveil leur étant destinés.

Ces ateliers ont pour but de diversifier les compétences des assistantes maternelles et des employés familiaux et de leur faire prendre conscience de leur réelle valeur professionnelle. Ainsi, sur l'année 2009/2010, ces ateliers, centrés sur le thème des "5 sens" leur permettent de s'approprier, d'ellesmêmes et grâce à leur investissement personnel, tout un panel d'activités diverses (confection de pâte à modeler

alimentaire, dégustation de fruits, peinture...) autour de cette thématique ou au fil des événements ponctuant l'année (décoration de Noël...).

Soumis à la libre participation des Assistantes Maternelles, ces ateliers sont organisés le lundi matin dans les locaux du centre de loisirs "L'île aux enfants" et le jeudi matin dans ceux de "Terre d'Éveil", afin d'assurer un parfait équilibre géographique entre le bourg de Serris et les nouveaux quartiers. L'organisation de ces deux séances dans deux lieux différents a néanmoins pour vocation d'inciter les assistantes serrissiennes à y participer en leur facilitant les conditions de déplacement et de disponibilité.

L'action de l'organisatrice du RAM ne se limite toutefois pas à cette mission d'animation. En effet, elle intervient également en direction des parents en leur proposant des **réunions d'information et de sensibilisation** (alimentation, éducation...). Elle intervient également au niveau du grand public afin de les **sensibiliser sur les réalités du métier d'assistante maternelle**, métier parfois mal considéré car placé en concurrence des crèches alors que ces deux moyens de garde sont au contraire réellement complémentaires.

Dans les prochains mois, la Ville de Serris s'apprête à réactualiser un service de ludothèque destiné exclusivement aux assistantes maternelles et employés familiaux de la commune. Les conditions d'utilisation et de sécurité de ces jeux leur seront présentées lors de temps d'atelier et demeureront ensuite à leur libre-service.



Pique-nique organisé par le RAM en juin 2009 au parc des Communes de Serris.

Service Petite Enfance
Responsable: Christine SOMMERARD
Hôtel de Ville de Serris
2, place Antoine Mauny – 77700 Serris
Tél.: 0160435200 Fax: 0160430813

courriel: c.sommerard@mairie-serris.net

Salage Rappel

Avec l'arrivée de l'hiver, c'est la neige et le verglas qui menacent.

La Commune a mis en place une procédure d'intervention de salage définie selon des priorités de fréquentation des voies (transports en communs, secours, trafic). Les bâtiments communaux sont également soumis à cette procédure selon leurs horaires d'ouverture.

Salage des routes et lotissements

En cas de neige et/ou de verglas, deux équipes composées de deux agents municipaux saleront les voies communales de la manière suivante (les horaires donnés ci-dessous peuvent être modifiés en fonction de l'intensité des conditions climatiques, des urgences et d'éventuels problèmes techniques):

De 6hoo à 8hoo:

- boulevard Thiboust
- route de Meaux (+ impasse du Couternois)
- rue Émile Cloud, boulevard du champ du Moulin,
- · cours de la Garonne,
- cours du Danube (+ l'Hymne à la Joie et cours du Tage).

De 8hoo à 10hoo:

- rue du Mail.
- rues de l'Hermière, de Lagny, de la Marnière,
- rues de l'École, de l'Église, de la Garenne, de la Fontaine,
- Clos d'Orange, Rue du Marmouset, Allée des Gassets, ainsi que toutes les impasses de ce secteur.

De 8hoo à 10hoo:

- Impasses des Bénédictins et des Célestins,
- rue du Buisson Cocher, grande allée Vapillon, rue du Poncelet, rue L'Érable, clos Rose,
- allée du Pré Claie, Clos du Bellezanne, rue du Pré Thomas, rue du Clos de L'Étang.

La route de Provins est soumise à l'intervention de la DDE.

Le boulevard circulaire est soumis à l'intervention du SAN.

Salage des bâtiments communaux

La priorité est donnée selon l'horaire d'ouverture des bâtiments.

Les crèches, centre de loisirs et écoles sont traités en priorité à partir de 6 h oo du matin par deux agents des services techniques.

Rappel aux Serrissiens:

Chacun a l'obligation, selon le code civil, de déneiger et d'enlever le verglas devant l'habitation qu'il occupe pour faciliter la circulation des piétons.

Les riverains de la voie publique doivent prendre des précautions en cas de verglas ou de neige devant leur porte afin d'éviter qu'un tiers passant ne chute. De même en cas de neige abondante, les habitants doivent eux-même déneiger devant chez eux pour permettre le passage des piétons.



Devenez sapeur-pompier volontaire

Devenez sapeur-pompier volontaire au centre de secours de Chessy

Conditions de recrutement:

- Être âgé de 17 ans au moins
- Jouir de ses droits civiques
- Être apte physiquement et médicalement
 - Aimer le sport et le travail en équipe.





Section de jeunes sapeurs-pompiers au Val d'Europe

Création d'une section de jeunes sapeurs-pompiers au sein du Val d'Europe

7 adolescents viennent d'intégrer la section de jeunes sapeurs-pompiers nouvellement créée.

Pendant 4 ans, ils vont découvrir le métier de sapeur-pompier en effectuant tous les mercredis après-midi des cours de secourisme, apprentissage de manœuvres pour combattre les incendies, de l'instruction civique et du sport. Ils subiront des tests annuels puis au bout des 4 années ils passeront le brevet de jeune sapeur-pompier qui leur permettra dans un premier temps de partir sur intervention en tant que sapeurpompier volontaire puis pour les plus assidus d'intégrer le corps des sapeurs-pompiers professionnels.

Vous avez entre 12 et 13 ans et êtes intéressés pour intégrer la section, contactez le groupe de formateurs par courriel: jspvde@laposte.net.



Coupd'œil

Développement Durable

20

Illuminations et développement durable...

Suivant la tradition de Noël, le mois de décembre est un moment d'émerveillement pour petits et grands. En effet, c'est l'heure où la ville se pare d'illuminations toutes plus recherchées les unes que les autres.

Cela fait partie de la magie de ces fêtes... Mais le temps du Développement Durable tient lui aussi sa place dans cet événement.



Martine OFFROY 1^{re} Adjointe au Maire Déléguée à L'Environnement et au Développement Durable



Philippe RICHARD Adjoint au Maire Délégué aux Travaux

La ville de Serris participe bien évidemment à cette célébration: tous les ans les illuminations brillent de leurs feux, les décors réalisés par les services techniques enchantent nos jeunes concitoyens et la participation active des habitants – par le biais du concours des maisons décorées – ajoute encore à cet enchantement.



Comme l'an dernier, dans le cadre de la politique communale de développement durable et en particulier des économies d'énergies, l'éclairage festif de Noël sera concentré autour des lieux fréquentés par les enfants de la Commune (écoles, centre de loisirs,...).

Les illuminations seront en fonctionnement pendant la période de la Saint Nicolas à l'Épiphanie.

Une nouveauté est cependant à noter en 2009 : en effet, des motifs illuminés ont été disposés autour de la rue Saria pour poursuivre les actions menées dans le cadre de la re-dynamisation des commerces du Bourg.

Ainsi, Serris depuis plusieurs années se décore suivant un schéma cohérent, réfléchi au niveau de la Commune qui utilise pour ses illuminations festives que de l'éclairage à LED (Diodes électroluminescentes) dont la consommation en énergie est faible.

En réduisant nos consommations d'énergie, nous participons tous à un développement plus durable et à la lutte contre le changement climatique.

Par cette action, nous préserverons la magie de ces fêtes de fin d'année en tenant compte des enjeux actuels, et l'économie importante de fonds publics permettra d'autres usages plus écologiques!

Sports à Serris

Associations

21



Luc CHEVALIER

Maire Adjoint

Délégué au Sport
et à la Jeunesse

Section folklo du R.C.V.M.

Le club de rugby RCVM Val D'Europe accueille une section "Rugby Loisir". Ouverte aux adultes de plus de 30 ans, elle s'adresse aux personnes désireuses de retrouver les vives émotions que procure ce sport.

Certains l'ont pratiqué autrefois et veulent retrouver ces sensations, ou d'autres veulent simplement découvrir le rugby sans forcément s'adonner à la compétition.

La section des **O'Val Stars** vieille de 3 ans comprend aujourd'hui 35 licenciés qui s'entraînent sur le terrain d'Orsonville à Serris tous les vendredis soir à partir de 19 h 30.

O'Val Stars entretient d'excellents rapports avec ses homologues alentour pour des rencontres qui se déroulent dans un esprit certes combatif mais avant tout fraternel, aspect propre au rugby.

Cette convivialité s'exprime autour des entraînements et des matches et dans des activités parasportives très prisées: une soirée Fiesta à Paris, un week-end en Belgique la saison passée et un déplacement sportif au Pays de Galles prévu en janvier prochain.

Tout cela contribue à la cohésion du club, au maintien du moral, et entretient l'ambiance de franche camaraderie et d'initiative permanente notions à laquelle

permanente, notions à laquelle les O'VAL STARS sont particulièrement attachés.

Deux heures et demie d'efforts collectifs soutenus par semaine, en plein air, c'est l'occasion d'éliminer

le stress de la semaine écoulée, de se requinquer avant le week-end!

Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas, allez les voir et participez à une première séance!



- Rendez-vous au Stade d'Orsonville, tous les vendredis 19 h 30, (route de la déchetterie), renseignements auprès d'Annie au 06 03 78 01 85.

R.C.V.M. du Val d'Europe
Site internet: www.rcvmvaldeurope.com
Courriel: rcvme@rcvmvaldeurope.com

Sports à Serris

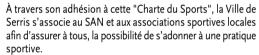
Associations

22

Deux Chartes pour le sport serrissien

"La Charte du Sport" Un coup de pouce aux associations sportives.

Conscient de l'importance sociale représentée par la pratique sportive, le Comité Syndical du SAN a décidé de munir les 5 communes membres de l'Agglomération d'une nouvelle version de la "Charte du Sports" promouvant la pratique sportive à tous les échelons. Jeunes ou moins jeunes, simples amateurs ou sportifs de haut niveau, la "Charte du Sport" s'adresse à tous!



Formidable vecteur d'intégration sociale, d'éducation, et d'équilibre physique pour tous, les associations sportives verront, grâce à cette initiative, s'accroître le soutien des communes et du SAN.

Afin de promouvoir et de soutenir les différentes pratiques sportives, la "Charte du Sports" a également pour objectif d'encourager l'action des bénévoles et de favoriser les relations entre organisations sportives intercommunales.

À travers ce texte, le SAN s'engage à amplifier ses actions en

amont de celles des associations sportives en leur assurant des moyens techniques et financiers appropriés.

Les installations mises à leur disposition seront conformes à leurs besoins et verront leur utilisation replanifiée. De plus, des éducateurs sportifs polyvalents ou spécialisés seront mis à la disposition des associations reconnues d'intérêt intercommunal quel que soit le niveau recherché.

Le but de cette "Charte du Sports" est également de favoriser la progression des sportifs vers le haut niveau.

Enfin, cette charte affiche également l'objectif de promouvoir la création au sein des diverses associations sportives communautaires, d'une section handisport.

"La Charte de l'Éthique Sportive" Un outil pour la défense du Fair-play.

Afin que le Sport conserve son irremplaçable âme de formateur à la vie en société, Luc Chevalier, Maire Adjoint délégué au sport et les membres de sa commission en collaboration avec les présidents des associations sportives de la commune, ont rédigé une charte de l'éthique sportive à destination de l'ensemble des acteurs de la vie sportive locale.

Porteur de valeurs morales essentielles à son bon fonctionnement, le Sport ne peut survivre sans l'implication totale de chacun pour les défendre. C'est pourquoi, ce document grand public sera affiché dans l'ensemble des lieux dédiés à la pratique d'un sport afin que chacun ait la possibilité de s'informer sur les devoirs propres à son rôle.

Cette charte de l'éthique sportive, qui s'adresse aussi bien aux

différents acteurs de la vie des clubs (adhérents, dirigeants, arbitres...), qu'aux spectateurs, prône en 11 points, des notions de fair-play et de respect qui forment la base même de ce qu'on peut qualifier d'esprit sportif.

Seul le respect des règles élémentaires développées sur ce document peut garantir au Sport la continuité de ses vertus sociales.



Luc CHEVALIER

Maire Adjoint

Délégué au Sport
et à la Jeunesse









Le R.C.S. remporte l'Éthique d'Or

Club de football serrissien "Le Racing Club de Serris" s'est vu remettre le trophée de l'Éthique d'Or par la Commission Charte et Éthique de l'AEF 77 Nord (Amicale des Éducateurs du District), pour la saison 2008-2009.

Sur une liste de 12 candidats, le RCS a été désigné grand vainqueur d'après une étude méthodique du questionnaire envoyé à

C'est grâce au comportement exemplaire de ses joueurs, de ses éducateurs et dirigeants que ce club sportif serrissien a pu faire reconnaître ses qualités de fair-play.

Ce trophée tombe à pic puisqu'il arrive au moment ou Serris instaure une charte de l'éthique sportive à destination de toutes les associations de la commune. Le sport serrissien part du bon pied!

Félicitations aux lauréats qui l'ont bien mérité!

Le Racing Club de Serris - Val d'Europe

Président: M. VIVES

Tél.: 06 03 32 54 93 Courriel: gerard_vives@fr.ibm.com

Secrétaire: Mme TASSIN

Tél.: o6 60 97 49 95 Courriel: jocelyne.tassin@club-internet.fr Correspondant: M. DAVID

Tél.: 06 23 14 00 04 Courriel: thiedavid@modulonet.fr

Site: monclub.net/rcserris

Stade de l'Herbière et stade des Marmousets



Démocratie

Conseil Municipal

24

Serris: délibérations du Conseil Municipal

Retrouvez le relevé succinct des délibérations des derniers Conseils Municipaux de Serris.

Relevé succinct de la délibération du Conseil Municipal du 24 septembre 2009.

■ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 24 septembre 2009.

Des remarques ont été formulées. Le compte-rendu du Conseil Municipal du 24 septembre 2009 est approuvé.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés. Vote : 23 Pour et 06 Abstentions.

■ Modification de l'inventaire des équipements et service d'intérêt commun au SAN du Val d'Europe.

Par délibération du 3 juillet 2008, le SAN a renouvelé son inventaire des équipements d'intérêt commun et des services qui leur sont attachés. Ce renouvellement a été entériné par arrêté préfectoral le 24 novembre 2008.

Dans cet inventaire figurait le local appartenant au SAN et affecté à la préfiguration du Centre Social Intercommunal. Or, le Centre Social Intercommunal définitif a été livré et accueille aujourd'hui les services sociaux gérés par le SAN ainsi que les associations. En conséquence, il est nécessaire de modifier l'inventaire afin de sortir la structure servant de préfiguration de celui-ci.

Les Conseils Municipaux des Communes membres disposent d'un délai de 4 mois pour approuver cet inventaire. Ils se prononcent à la majorité des 2/3 de ceux-ci, représentant plus de la moitié de la population, ou la moitié des Conseils Municipaux représentant plus des 2/3 de la population, afin que l'inventaire puisse être adopté.

Il est ainsi demandé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à la modification de l'inventaire des équipements d'intérêt commun et des services qui leur sont attachés en retirant le Centre Social Intercommunal.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Imputation de dépenses de fonctionnement en dépenses d'investissement lors de l'ouverture d'un nouvel équipement.

Lors de l'ouverture d'un nouvel équipement, le SAN attribue à la Commune une enveloppe financière destinée à l'acquisition des types de biens suivants:

- · matériel médical,
- · matériel pédagogique,
- fournitures de bureau,
- petit équipement,
- documentation,
- matériel Hi-fi,

- jeux pour l'extérieur,
- stores,
- · électroménager.

La nature et le faible montant des biens acquis dans ce cadre voudraient que ceux-ci soient imputés en fonctionnement.

Cependant, s'agissant de dépenses faites dans le cadre d'un premier équipement, il est demandé au Conseil Municipal de décider d'imputer ces biens en investissement.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Adoption de l'avenant n° 1 au marché n° 2006-22 Lot 1A5, relatif aux services de télécommunication.

Par le marché n° 2006-22, la Commune a confié à la Société ORANGE les services de télécommunications.

La prestation est divisée en lots selon la répartition suivante :

- Lot 1: Boucle locale et service de base Mini: 20 000 € HT – Maxi: 50 000 € HT
- Lot 2: Numéros Spéciaux Mini: 2500 € HT – Maxi: 10 000 € HT
- Lot 3: Trafic départ Mini: 20 000 € HT – Maxi: 50 000 € HT
- Lot 4: Services Internet
 Mini: 4000 € HT Maxi: 12000 € HT
- Lot 5: Mobilité Mini: 6 000 € HT – Maxi: 18 000 € HT

Le marché actuel prenant fin au 5 janvier 2010, la procédure pour le renouvellement de ce marché est en cours et il apparaît, qu'au vu de la date estimée de notification (15 février 2010) et des délais nécessaires à la mise en place (éventuelle) de nouveaux opérateurs pour les différents lots (environ 1 mois), que le marché actuel doit être prolongé.

Il est donc proposé d'allonger sa durée jusqu'au 31 mars 2010 pour permettre aux opérateurs de réaliser un basculement efficace et ce, dans les meilleures conditions.

Cette prolongation induit une augmentation du montant maximum du marché de:

- 6 000 € HT soit 50 % du montant initial pour le lot 4,
- 10 000 € HT soit 55.56 % du montant initial pour le lot 5.

L'augmentation importante pour ces deux lots est principalement due au nombre de lignes qui a beaucoup évolué depuis le début du marché en 2006.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés. Vote : 25 Pour et 04 Abstentions.

■ Adoption de l'avenant n° 1 au lot 1 et 2 du marché n° 2009-02, relatif aux travaux de voirie et d'éclairage public dans le cadre du contrat triennal.

Par le marché n° 2009-02, et son lot n° 1, la Commune a confié à la Société WIAME VRD les travaux de réhabilitation de la rue Émile Cloud, objet du contrat triennal de voirie.

En cours d'exécution, des travaux supplémentaires ont été demandés par le maître d'ouvrage, et il y aurait lieu de prendre en compte différentes modifications et adaptations nécessaires à la bonne fin des travaux demandés:

- 1. Travaux préparatoires et raccordement de la Mairie du Bourg au réseau de fibre optique,
- 2. Travaux préparatoires et raccordement du puits au réseau d'arrosage.

Cette prestation n'étant pas prévue dans le cadre, du marché, le Bordereau des Prix Unitaires du lot n° 1 doit donc être complété.

Il est donc proposé d'ajouter les prix suivants au dit document :

- Mise en place du tuyau d'arrosage à 24 € HT/ml pour 360 ml:8640 € HT
- Raccordement fibre optique fourreaux Ø 42/45: 6800 € HT (mètre forfaitaire)

Ces travaux occasionnent une augmentation de 15440 € HT soit 4.97 % du montant initial du marché pour le lot 1.

Il est ainsi demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accepter l'ajout des prix indiqués concernant le lot 1.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés. Vote : 25 Pour et 04 Abstentions.

■ Adoption de l'avenant n° 8 de reconduction la convention relative au stationnement place d'Ariane.

Par convention en date du 17 janvier 2003, les Communes de Chessy, de Serris, ainsi que le SAN du Val d'Europe ont défini les conditions juridiques et financières de la participation des différentes institutions au contrôle des parkings situés sur et sous la place d'Ariane. Ces équipements, reconnus d'intérêt communautaire relèvent du SAN en matière d'entretien et de conservation.

La convention d'origine d'une durée d'un an est reconductible expressément et annuellement sous forme d'avenant à la convention initiale.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter l'avenant de reconduction et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le dit avenant, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant

Adopté à la majorité des membres présents et représentés. Vote : 23 Pour et 06 Abstentions.

■ Demande de subvention dans le cadre du fond E.C.O.L.E..

Dans le cadre de son action en faveur de l'enseignement élémentaire et pré-élémentaire, le Conseil Général, œuvre par l'attribution de subvention aux Communes pour l'entretien des bâtiments (Fonds E.C.O.L.E.), à l'amélioration des conditions d'accueil des élèves dans les structures scolaires.

La Commune qui réalise chaque année des travaux d'entretien de ses groupes scolaires, peut prétendre au versement de cette subvention.

Le montant total des travaux entrepris s'élève à 36 738 € HT, répartis comme suit:

- Groupe Scolaire Jean de la Fontaine: 28 092 € HT.

- Groupe Scolaire Robert Doisneau: 3606 € HT.
- Groupe Scolaire Henri Matisse: 5039 € HT.

Le montant subventionné sera calculé de la manière suivante :

- pour la tranche de travaux, dont le montant est inférieur ou égal à 15250 € HT, la subvention est de 35 %, soit 5338 € HT
- pour la tranche de travaux, dont le montant est supérieur à 15250 € HT et jusqu'au plafond, la subvention est de 25 %; le plafond étant de 60 980 € HT pour un total de 16 à 75 classes, soit 5 372 € HT.
- La subvention maximale sera de 10710 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'engagement de démarches permettant d'obtenir ladite subvention.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fixation des tarifs du séjour aux Contamines Montjoie (10-14 ans) en décembre/janvier 2009/2010.

Le service Enseignement et Sports et le Service Enfance Jeunesse proposent cet hiver la mise en place d'un séjour Montagne Hiver en Haute Savoie aux Contamines Montjoie pour les enfants âgés de 10 à 14 ans.

Ce séjour remplace le séjour mixte (14-17 ans) qui a dû être annulé en raison du manque d'inscriptions.

Le séjour est conçu autour d'une dominante "activités de Montagne": cours de ski alpin pour les débutants encadrés par des moniteurs diplômés d'état, ski de piste encadré par les animateurs, Bivouac en Chien de Traîneau, piste de luge, randonnées, patinoire, activités proposées par les jeunes et l'équipe d'animation, veillées, réveillon du Jour l'An...

Les 15 jeunes accueillis sur ce séjour, seront hébergés dans un chalet agréé Jeunesse et Sports en pension complète et seront encadrés par une équipe éducative constituée d'un éducateur sportif municipal et de 2 animateurs (BEPJEPS ou équivalent).

Le règlement du séjour se fera suivant les conditions habituelles sur l'imputation de la Carte "Imagine" et le paiement monétique sur la base d'une tarification au quotient familial.

- Dates: du 26 décembre 2009 au 2 janvier 2010
- Public: jeunes âgés de 10 à 14 ans
- Prix coûtant: 557,94 €

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Attribution de subventions spécifiques aux coopératives des écoles.

Comme cela est fait depuis plusieurs années, il est proposé de ponctionner 25 % du budget Transport des écoles afin de le verser sous forme de subvention à la coopérative scolaire. Ces crédits permettront de faciliter le paiement des sorties scolaires telles que les entrées aux musées, les places de cinéma (...).

Cette proposition a été faite à l'ensemble des écoles de la ville, seules quatre sont intéressées par cet aménagement du BP 2009.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Création de poste au service Petite Enfance.

Suite à l'ouverture de la 3e structure de la Petite Enfance "Terre d'Éveil" qui a eu lieu le 7 septembre 2009 (poste pourvu par mutation interne) et à la réintégration de droit à 50 %, d'un agent titulaire d'un poste d'éducateur de jeunes enfants (EJE) après un détachement, il est nécessaire de prévoir la création d'un poste supplémentaire d'éducateur de jeunes enfants à temps complet pour assurer la fonction d'adjoint à la responsable de la structure des 1001 Bulles.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

25

Démocratie

Conseil Municipal

Modifications du montant des vacations de police. L'article L. 2213-15 du Code Général des Collectivités dans sa rédaction issue de la loi n° 2008 – 1350 du 19

L'article L. 2213-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans sa rédaction issue de la loi n° 2008 – 1350 du 19 décembre 2008, relative à la législation funéraire, précise que le montant des vacations funéraires fixé par le Maire après avis du Conseil Municipal, est compris entre 20 et 25 €. Ce montant peut être actualisé par arrêté du Ministre chargé des Collectivités Territoriales, en fonction de l'indice du coût de la vie de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE). Ces vacations sont versées à la recette municipale.

■ Réforme de la législation funéraire du 19 décembre 2008.

Pour mémoire, les Communes dotées d'un régime de Police d'État, donnent lieu à versement de vacations pour les opérations de surveillance effectuées par les fonctionnaires de la police à l'occasion de la fermeture de cercueil lorsque le corps est transporté hors de la Commune de décès ou de dépôt et dans tous les cas lorsqu'il y a crémation, ainsi que dans le cadre des opérations d'exhumation, de réinhumation et de translation de corps.

Le montant de la vacation avait auparavant été fixé par la Police Nationale à 6,10 €.

Ces opérations de vacation sont payées par les pompes funèbres directement à la Police Nationale.

Dans ces conditions, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir fixer le montant de cette vacation à la somme minimum de 20 € par opération funéraire.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Décisions prises par le Maire depuis le dernier Conseil Municipal.

Il est donc présenté les décisions du 19 juin 2009 au 14 septembre 2009.

Relevé succinct de la délibération du Conseil Municipal du 22 octobre 2009.

■ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 24 septembre 2009.

Des remarques ont été formulées. Le compte-rendu du Conseil Municipal du 24 septembre 2009 est approuvé.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés. Vote : 23 Pour et 06 Abstentions.

■ Affectation du résultat de l'exercice 2008.

Le Compte Administratif 2008 voté en juin 2009 fait apparaître les résultats suivants :

- excédents cumulés de fonctionnement: 3 079 207,32 €
- déficits cumulés d'investissement: 205 174,57 €

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'utilisation des excédents de fonctionnement.

Lors de la Commission Finances du 7 octobre 2009, Monsieur le Maire a proposé d'utiliser 418874,57 € pour couvrir le déficit de la section d'investissement (205174,57 €) et financer le remboursement de l'annuité en capital de la dette 2009 (213700,00 €).

Le solde des excédents qui s'élève à 2 660 332,75 € sera reporté

en excédent de fonctionnement.

Cette proposition a recueilli un avis favorable lors de la commission finances du 7 octobre 2009.

À titre d'information, les déficits cumulés d'investissement seront reportés en déficit d'investissement.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés. Vote : 23 Pour et 06 Contre.

Adoption du budget supplémentaire.

Le projet de Budget Supplémentaire a reçu un avis favorable de la commission Finances qui a examiné son contenu lors de la réunion du 7 octobre 2009.

Le Budget Supplémentaire proposé contient :

- En recettes de fonctionnement: -77 698,00 €
 - o Les variations propres à l'exercice: -101500,00 € (chapitres 70, 73, 74 et 013)
 - o La correction des excédents reportés suite à l'affectation du résultat 2008 : +23802,00 \in (chapitre

En dépenses de fonctionnement: -77 698,00 €

- o Les variations propres à l'exercice: -36 500,00 € (chapitres 011, 012, 65 et 66)
- o La capacité d'autofinancement liée aux excédents cumulés: -41198,00 € (chapitre 023)
- En recettes d'investissement: +434 876,57 €
 - o Les variations hors emprunt propre à l'exercice : +57 200 € (chapitres 13)
 - o L'affectation en recette d'investissement d'une partie des excédents de fonctionnement : 418 874,57 € (compte 1068)
 - o La capacité d'autofinancement liée aux excédents : -41 198,00 € (chapitre 021)
- En dépenses d'investissement: +434 876,57 €
 - o Correction du solde d'exécution 2008 : +36195,13 € (compte 001)
 - o Les variations propres à l'exercice: +160 900,00 € (chapitre 20, 204, 21, 23,13 et 020)
 - o Les provisions pour dépenses imprévues: +246 781, 44 € (chapitre 022)

Adopté à la majorité des membres présents et représentés. Vote: 23 Pour et 06 Contre.

■ Renouvellement de la convention pour l'intervention d'une psychologue au sein des structures Petite-Enfance.

La Commune de SERRIS a décidé de conclure avec Madame Blanchard un contrat portant sur la prestation de service définie ainsi:

- 1 Rôle de médiation en direction:
- des équipes
- des enfants
- des parents
- 2 le suivi des enfants
- 3 Le suivi des équipes
- 4 Pratiques professionnelles au sein des deux structures Petite Enfance de la Commune

5 Travail de collaboration entre la psychologue et la responsable du Service Petite Enfance

Ces interventions contribuent à l'accueil de qualité et à l'accompagnement des familles, décidés par la politique Petite Enfance de la Commune.

Cette convention est renouvelée pour un an à compter du 1er janvier 2010.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Renouvellement de la convention pour l'intervention d'un médecin au sein des structures Petite-Enfance.

Conformément au décret n° 2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le code de la santé publique, article R.2324-39-1: "Les établissements et services s'assurent du concours régulier d'un médecin spécialiste ou compétent qualifié en pédiatrie, ou, à défaut, de celui d'un médecin généraliste possédant une expérience particulière en pédiatrie, dénommé médecin de l'établissement ou du service".

Ses missions en concertation avec le responsable de l'équipement se déclinent ainsi :

- o Application des mesures préventives d'hygiène générale et des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie, ou d'autres dangereuses pour la santé.
- o Définition des protocoles d'action dans les situations d'urgence et organisation des conditions du recours aux services d'aide médicale d'urgence.
- o Actions d'éducation et de promotion de la santé auprès du personnel et le cas échéant, auprès des parents participant à l'accueil.
- o Vigilance quant aux conditions d'accueil pour permettre le bon développement et l'adaptation des enfants dans l'établissement et à l'intégration des enfants porteurs d'un handicap, d'une affection chronique ou de tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière.
- o Visite médicale d'admission et avis sur l'admission des enfants. Suivi médical préventif des enfants sur l'année si cela s'avère nécessaire.

Cette convention de prestation de service permet de répondre à notre obligation légale et plus largement à une action préventive d'aide et d'accompagnement des familles.

Elle est renouvelée pour un an à compter du 1er janvier 2010.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Attribution d'une subvention exceptionnelle aux associations sportives au titre de la pratique "Élite".

La Commune de Serris a décidé de soutenir quelques disciplines qui ont atteint le haut niveau : le tennis de table, le handball et le rugby.

1. L'ATTS: Coût global du pôle "Élite" s'élève à 55 000 €.

L'équipe féminine de l'ATTS évolue en Pro B. L'association doit faire face à des frais importants pour les déplacements en province (hébergement, transport, restauration etc...).

Tout récemment, une nouvelle numérotée française a rejoint l'équipe pour le début de saison.

Il est proposé d'apporter une aide financière de 11250 € pour l'année 2009 (visite médicale de haut niveau, mutations, salaires des joueuses, frais de déplacements, stages, frais de textiles, frais d'engagements d'équipe...).

2.Le Handball Club Serris Val d'Europe : Coût global du pôle "Élite" s'élève à 7000 €.

L'équipe Senior du handball Club Serris Val d'Europe est aux

portes du niveau national,

l'équipe 1 masculine est en Pré-Nationale.

Pour soutenir, le club dans sa progression à ce niveau (formation d'arbitres et d'entraîneurs, engagements de l'équipe, stages, déplacements sur les compétitions, mutations de joueurs...),

il est proposé d'allouer une subvention d'un montant de 7000 €.

Le Rugby Club Val Morin Val d'Europe: Coût du pôle "Élite" s'élève à 78000 €.

Depuis plusieurs années, le club de Rugby évolue sur le secteur en Fédérale 3. Cette année, le club a demandé à toutes les Communes du Val d'Europe une subvention de 4000 €, soit un soutien global de 20000 €. Aussi, il est proposé de verser une subvention de 4000 € pour l'année 2009. Il est à noter que le club a connu des difficultés financières par la perte de sponsors. Cette subvention couvrirait les frais de déplacements en Province, les mutations, les assurances, les transports liés aux activités, les frais d'arbitrages, les charges de personnel, les licences, l'achat de matériel pour les entraînements du club...

Le montant des subventions exceptionnelles allouées aux associations sportives au titre de la pratique "élite" s'élève à 22 250 €.

Au regard du montant des subventions municipales allouées à ces associations sur l'année 2009 et considérant la loi du 12 avril 2000 fixant le seuil de subvention à 23 000 € à partir duquel une convention doit être établie, une convention sera signée entre la ville de Serris et le Handball Club Serris Val d'Europe.

En effet, ce seuil de subvention s'applique quel que soit le dispositif de subvention, c'est-à-dire pour notre collectivité, la subvention de fonctionnement et le soutien au titre de l'élite. Pour mémoire, le club de handball a reçu une subvention de 17850 € pour le fonctionnement 2009; l'ATTS une subvention de 9500 € et le RCVM une subvention de 5000 €.

Cette convention répond avant tout au cadre légal et doit également permettre à la ville de définir les modalités de promotion et de valorisation de ce partenariat. Aussi, et pour ce dernier point, il semble opportun de contractualiser également avec le RCVM et l'ATTS.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter l'attribution de subventions "élite" pour ces associations sportives serrissiennes qui évoluent ou qui sont en passe d'évoluer au niveau national.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Attribution d'une subvention "Classe Découverte" à la coopérative de l'école élémentaire Jules Verne.

La Municipalité a décidé en 2004 de valider la proposition des enseignants de l'école élémentaire Jules Verne afin de pouvoir organiser leur classe découverte tous les deux ans en utilisant un montant de subvention équivalant à deux années.

L'école souhaite faire partir l'ensemble des élèves de CM 1 et de CM 2 soit 66 élèves du 19 au 23 octobre prochains au parc du Futuroscope à Poitiers sur un projet autour de l'Image – fiction vidéo.

Vous trouverez ci-après un extrait du projet pédagogique élaboré par l'équipe enseignante pour vous permettre d'appréhender les objectifs et les intérêts d'un tel projet.

Objectifs généraux de la classe transplantée :

La classe "Images – Fiction vidéo" a pour but de participer de manière originale et efficace à l'épanouissement des enfants en constituant un moment exceptionnel de solidarité, un temps fort de leur éducation.

Nos objectifs sont d'éveiller leur curiosité, de susciter le désir d'apprendre en les mettant en contact avec un milieu dont la diversité des dimensions est de nature à ouvrir leur esprit sur 27

Démocratie

Conseil Municipal



le monde. [...]

La classe découverte permet un réinvestissement des acquis et fournit également de multiples occasions de découvertes nouvelles. Par la conduite d'activités multiples et transversales in situ, les élèves mettront en place des stratégies de recherche et de traitement de l'information.

Programme de la classe Image:

Objectifs généraux:

- o Lecture, Écriture:
 - Lecture d'images
 - Rédaction de textes courts de type scénario géographie
 - Aménagement du territoire et moyen de transport et de communication
 - Étude du site et sa place dans la France
- o Techniques usuelles de l'information:
 - Lecture de fiche technique
 - Utilisation de matériel informatique et numérique en rapport avec le B2i
 - Faire preuve d'esprit critique face à l'information
- o Éducation civique:
 - Vie en communauté
 - Acquérir un sens critique face à l'image
 - Devenir citoyen face à l'information proposée
- o Arts visuels:
 - Création d'un court-métrage

Le budget prévisionnel de ce projet comprend le voyage en train, l'hébergement dans un hôtel et l'encadrement supplémentaire nécessaire (1 animateur) soit un total de 21 235 €.

Un animateur municipal participe à l'élaboration du projet et partira en classe découverte avec l'équipe enseignante.

La participation des familles est évaluée à 11880 euros et la participation de la coopérative à 290 euros.

L'aide de la commune s'élève à 9760 euros puisque cette classe découverte a lieu tous les deux ans.

Pour des raisons de trésorerie et pour répondre aux exigences des prestataires concernant le versement d'arrhes, la commune a décidé de régler directement par mandat administratif la somme de 6370,50 €.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 3 389,50 € en complément.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés qui se sont exprimés. Vote : 28 Pour et 01 Abstention.

■ Adoption de l'avenant n° 1 au marché n° 2007-29 relatif à la confection et la livraison de repas - Introduction du BIO

Lors du vote Budget Primitif 2009, le principe de l'intégration du bio dans la restauration collective (écoles et centre de loisirs) a été validé.

Le principe retenu est une composante bio une fois par semaine.

Ainsi, sur un volume prévisionnel pour 2010 de 131 000 repas servis (écoles et centres de loisirs), 33 000 repas auront une composante bio soit 25 % des repas servis.

Cet avenant respect le budget alloué en 2009 de 342 600 €. Dans ce budget, une enveloppe de 10 000 € était dédiée à l'introduction du bio.

À partir de 2010, l'impact en année pleine de cet avenant représente un montant de 9500 €, montant conforme à l'augmentation prévue (+ 3.5 %).

Prix actuels du Marché:			
	Prix unitaire HT en euros		
Repas maternelle	2,2301 €		
Repas élémentaire	2,3620 €		
Repas adulte	2,7993 €		
Repas personnes âgée autonome	3,1638 €		

Prix proposés par le titulaire du Marché pour des repas BIO:				
	Prix unitaire HT en euros	Écart de coût en %		
Repas maternelle BIO	3,26 €	46 %		
Repas élémentaire BIO	3,39 €	44 %		
Repas adulte BIO	3,81 €	36 %		
Repas personnes âgée autonome BIO	4,27 €	35 %		

Adopté à la majorité des membres présents et représentés. Vote : 22 Pour et 07 Abstentions.

■ Validation du schéma d'aménagement et des extensions PRIF Marne et Gondoire.

Depuis 2002, un périmètre régional d'intervention foncière (PRIF) a été créé sur les milieux ouverts aux alentours des vallées de la Brosse et de la Gondoire. En 2003, il est étendu aux communes de Bussy-Saint-Georges et de Montévrain.

Ce dispositif régional sans valeur réglementaire concourt avec l'adhésion des communes ou intercommunalités à conduire une politique de veille foncière et à mettre en place des actions de préservation et de valorisation sur les espaces d'intérêt régional.

En 2008, l'Agence des Espaces Verts de la Région d'Ile-de-France (AEV) a dressé l'état des lieux du territoire afin de proposer des pistes d'intervention et des actions sur les espaces agricoles, forestiers et paysagers du Périmètre Régional d'Intervention Foncière de Brosse et Gondoire.

Le territoire du PRIF Brosse et Gondoire représente à l'Est de l'agglomération parisienne un territoire préservé autour des deux vallées. Il présente une situation ambivalente: il appartient à la Ceinture verte d'Ile-de-France qui vise à préserver les milieux ouverts et les espaces ruraux, et est situé dans le secteur 3 du développement de la Ville Nouvelle de Marne-la-Vallée.

La Commune de Serris est concernée par les extensions de PRIF, par l'intégration de:

• L'extension "Serris – Abord de la ferme du Couternois" (8,6 ha)

Cette extension constitue un espace agricole à préserver dans sa totalité, située en limite d'infrastructure routière structurante dans la continuité du plateau. À travers le schéma directeur, son intégration dans le PRIF permettra d'envisager l'aménagement d'un lieu de transition stratégique entre l'urbanisation prévue à l'Est de la RD345 et le maintien de l'agriculture comme thème de la coupure verte.

Objectif de la Commune: Préserver des perceptions agricoles sur le plateau de Jossigny dans la perspective d'une urbanisation résidentielle à l'Est.

•L'extension "Serris – Au Sud de l'A4" (32,1 ha)

L'urbanisation étant prévue au Nord de l'A4, l'intégration de ce site au PRIF permettra de préserver une vocation d'espace ouvert à dominante agricole. La proposition de PRIF vise à préserver des espaces naturels aux abords de l'A4 dans un secteur voué à être fortement urbanisé de part et d'autre de l'infrastructure, sur Serris et Bussy-Saint-Georges. Elle offre ainsi une "fenêtre naturelle" vers les petits massifs boisés de Ripault et la forêt domaniale de Villeneuve.

Objectif de la Commune: maintien de l'agriculture en vue d'une agriculture périurbaine de proximité.

Au sein de ce périmètre, l'Agence est autorisée à acquérir des espaces naturels, à l'amiable, par voie de préemption ou, dans certains cas, par expropriation. L'objectif principal de ce périmètre vise à maintenir une activité agricole sur les territoires concernés par ces extensions.

9. Serris - Abords de la ferme de Courtenois



10. Serris - au aud de l'A4

Localisation et caractéristiques Localisation: Joseph and Communication Control on the Communication Control on the Communication of Communication Communication

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Validation de la participation au Pass Foncier® concernant 10 logements de la Ferme des Célestins.

Bouygues Immobilier en partenariat avec la Commune et l'Opac de Meaux, réalise une opération de 30 logements dans le cadre de l'opération "Ferme des Célestins".

- 8 logements en Résidence Personnes Âgées
- 12 logements en accession privée
- 10 logements en accession dite "aidée" (un opérateur soutenu par la mairie)

Concernant ces 10 derniers logements, la Commune souhaite pouvoir aider les ménages modestes qui aspirent à accéder à la propriété d'un logement neuf, notamment les ménages issus du parc locatif social de Serris.

C'est pourquoi, la collectivité souhaiterait participer au foncier de ces logements, par l'intermédiaire du PASS FONCIER ®.

Ce dispositif, permet au ménage soit:

- une acquisition différée du foncier : portage par une filiale du 1 % logement (uniquement le secteur individuel)
- un prêt à remboursement différé accordé par un collecteur du 1 % logement (aussi bien pour l'individuel que pour le

collectif)

La 1^{re} formule est de moins en moins utilisée.

Les conditions d'octroi pour les ménages sont les suivantes :

- être primo accédant au sens du prêt à taux zéro (PTZ), c'est-à-dire ne pas avoir été propriétaire de sa résidence principale dans les 2 ans qui précède
- disposer de ressources inférieures à un plafond (voir annexes)
- bénéficier d'une aide d'une collectivité locale

L'aide de la collectivité locale est une participation par logement d'un montant minimum de 4000 € pour les personnes seules ou les couples et de 5000 € minimum pour les foyers de 3 personnes et plus, l'État rembourse 50 % de cette aide, soit un coût de participation finale de 2000 ff ou 2500 €/logement pour la collectivité.

Cette aide peut être versée sous les formes suivantes :

- subvention directe à l'accédant
- bonification d'un prêt par rapport au condition du marché: accord avec un ou plusieurs établissements prêteurs
- mise à disposition d'un terrain par bail emphytéotique ou bail à construction moyennant un loyer < 15 €/an

De plus, les accédants bénéficient d'une TVA à taux réduit (5,5 %) appliqué au prix de vente des logements.

La Collectivité propose de verser directement cette subvention aux accédants de la manière suivante :

Typologie	Nbre	Subventions
T2	1	4000
Т3	5	25 000
T ₄	4	20 000
Total subvention	10	49 000
Recette État	10	24500
Coût Résiduel Ville		24 500

Le coût résiduel est inscrit dans la fiche financière de l'opération et en raison de recettes nouvelles liées au Permis Modificatif validé en Commission Aménagement et Urbanisme du 28 septembre 2009, n'a pas d'impact sur l'équilibre financier.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se positionner sur le principe de participation au PASS FONCIER® et sur le montant de la participation.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés. Vote : 18 Pour, 09 Abstentions et 02 Non Participation.

■ Validation du principe de la journée de solidarité.

La loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 a instauré une journée de solidarité portant ainsi la durée légale du temps de travail de 1600 à 1607 heures.

Par délibération du 16-12-2004 cette journée était fixée au lundi de Pentecôte.

La loi n° 2008-626 du 16 avril 2008 est venue supprimer la référence par défaut au Lundi de Pentecôte mais maintient les dispositions que les collectivités territoriales auraient expressément mises en place.

Cette journée de solidarité ayant vocation à permettre l'organisation de la journée professionnelle regroupant l'ensemble des agents, et sur suggestion d'une organisation syndicale il est proposé de positionner cette journée de solidarité sur un samedi pour l'année 2009, soit le 28 novembre

29

Démocratie

Conseil Municipal

30

2009. À partir de l'année 2010, il est proposé de revenir au Lundi de Pentecôte.

Pour les agents travaillant habituellement le samedi, plusieurs dispositions peuvent être envisagées :

- travail d'un jour RTT (l'agent redonne un jour de RTT à la collectivité)
- toute autre modalité permettant le travail de 7 heures précédemment non travaillées, à l'exclusion des jours de congé annuel (ajout de 7 heures à un temps de travail annualisé).

Pour les agents exerçant leurs fonctions à temps partiel ou qui occupent un emploi à temps non complet, les 7 heures de cette journée seront calculées au prorata du temps de travail.

Ce dossier a reçu un avis favorable du CTP lors de la séance du 30 septembre 2009.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Demande de subvention au Conseil Général de Seine et Marne pour la réhabilitation du petit terrain du stade de l'Herbière.

Le Conseil Général de Seine et Marne exerce les compétences pour aider financièrement les collectivités à construire ou à réhabiliter les équipements sportifs.

Des taux de subventions existent en fonction du type d'équipements concernés.

Aujourd'hui, le terrain de football à 7 du stade de l'Hermière situé dans le bourg est impraticable; il est nécessaire de procéder à sa réhabilitation. Ceci permettra d'accueillir les associations, le collège, le groupe scolaire, l'école des sports et les compétitions sportives pour les jeunes et quelques manifestations (cf. note explicative).

Dans le cadre de la politique des équipements sportifs, le Conseil Général de Seine et Marne peut subventionner la réhabilitation de cet équipement à la hauteur de 30 % du montant de travaux plafonné à 93 000 € HT soit un montant d'une subvention de 27 900 € HT.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 189 496,47 \in TTC.

Cette subvention serait allouée à la Commune de Serris maître d'ouvrage du projet.

La présente délibération est l'une des pièces constitutives du dossier de demande de subvention.

Dans le cadre de cette demande de subvention, la Commune doit s'engager sur les points suivants:

- inscrire à son budget communal (dépenses inscrites au BP2009) le concours financier qui restera à sa charge,
- affecter le terrain de football à 7 au collège, aux groupes scolaires, à l'association de football et à l'école municipale des sports,
- assurer l'entretien et le gardiennage de l'installation,
- ouvrir l'équipement à toutes les catégories d'usagers (individuels et groupements),
- ne pas commencer les travaux avant d'avoir reçu la notification de subvention,
- réaliser les travaux dans un délai de trois ans à compter de la date de la notification de subvention,

- mettre à disposition gracieuse l'ensemble des équipements sportifs de la collectivité au profit des collégiens pour permettre la pratique de l'E.P.S. et signer la convention tripartite,
- informer le Département de tout projet relatif à l'inauguration de cet équipement.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de s'engager sur les obligations telles que décrites ci-dessus.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Motion portant sur l'ouverture d'une 3e classe de maternelle au sein du groupe scolaire Henri Matisse.

L'école maternelle Henri Matisse de Serris compte 2 classes. L'effectif à ce jour est de 31 élèves par classe soit un total de 62 enfants.

Sachant que la moyenne en maternelle dans les autres groupes scolaires de la commune est la suivante :

- o Jules Verne: 28 enfants sur 5 classes
- o Jean de la Fontaine: 26,25 enfants sur 4 classes
- o Robert Doisneau: 28,66 enfants sur 3 classes

Selon les prévisions liées aux nouveaux programmes de logement, 9 enfants de maternelle sont attendus au cours de cette année scolaire sur le périmètre scolaire d'Henri Matisse.

Les conditions de travail pour l'enfant comme pour le professeur sont meilleures lorsque l'effectif est inférieur à 30 élèves par classe

Ainsi, nous aurions par classe, en maternelle à Matisse, une moyenne de :

- o 31 enfants en cas de maintien des 2 classes,
- o 20,7 enfants à l'ouverture d'une 3º classe de maternelle à l'école Henri Matisse et 23,7 avec l'arrivée de 9 enfants supplémentaires.

CONFIRME que l'ouverture d'une 3° classe de maternelle à Matisse lui apparaît comme une nécessité.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Décisions prises par le Maire depuis le dernier Conseil Municipal.

Il est donc présenté les décisions du 24 septembre 2009 au 12 octobre 2009.

Les prochains Conseils Municipaux auront lieu:

- jeudi 4 février 2010, 20 h 30,- jeudi 25 mars 2010, 20 h 30.

Nous vous rappelons que les séances du Conseil Municipal sont publiques.

Tribune de la majorité

Une ville très particulière

Selon l'INSEE, Serris a 6 629 habitants en 2010. Évidemment lorsque l'on compare ce chiffre à la diversité des équipements de notre territoire, ce chiffre peut surprendre. C'est ce large potentiel d'offres qui différencie une ville traditionnelle d'une ville nouvelle en pleine évolution.

Peu de communes de cette strate de population disposent de quatre groupes scolaires, de trois centres de loisirs, de trois structures d'accueil de la petite enfance, d'un gymnase, de deux stades, d'un complexe tennistique, d'un dojo, d'un terrain de minimotos, d'un centre culturel et aussi de deux médiathèques, d'un centre social, d'un collège, d'un lycée, d'une université, d'une gare RER, d'une autoroute, d'un réseau câblé, d'un centre commercial, et de 3 000 logements dont 20 % de logements sociaux...

Cette liste non exhaustive montre la particularité de notre ville et aussi sa richesse.

À Serris, non seulement nous accompagnons l'arrivée de la population mais aussi nous prévoyons les équipements pour l'accueillir dans les meilleures conditions possibles.

Les élus de la Majorité

Tribune de l'opposition

Nos Élus face à la précarité à Serris

Si la nation se doit de respecter "l'égale dignité de tout être humain" force est de constater qu'en 2009, 10 millions de nos concitoyens avec moins de 600 € par mois, subissent de plein fouet la crise économique que traverse notre pays. Les habitants de Serris Val d'Europe ne sont pas épargnés par ce phénomène, loin de là!

La persistance du chômage des jeunes, des personnes seules et des plus de 50 ans, le logement cher, pour les jeunes, mais aussi pour les familles monoparentales, l'isolement social sont des facteurs d'exclusion.

Nous demandons au maire, aux élus, d'être plus responsable face aux personnes fragilisés par les difficultés de la vie. Nous n'acceptons pas les non réponses toutes faites aux Serrissiens. Nous rappelons que le premier devoir de l'élu est de faire respecter les droits fondamentaux des concitoyens et de combattre toutes formes de précarités conduisant à l'exclusion.

Les élus de l'opposition espèrent, que tous les Serrissiens passeront de bonnes fêtes de fin d'année.

P. Gueguen, N. Lejuez, A. Ouedraogo, F. Pradayrol, I. Traoré, A. Bourhim, Texte remis pour le n° 62 le 20 novembre 2009

31

Vous trouvez dans chaque numéro du Serrissien, 2 tribunes qui correspondent à la composition du Conseil Municipal, l'une du groupe de l'opposition, et l'autre du groupe majoritaire.

Elles sont publiées sous leur responsabilité.

Nouveaux commerces et services



JOAL - "Faites de votre stress un allié"

Joceline ALBINA Sophrologie - Énergétique/Modelage Corporel Tél.: 01 60 58 65 91 - Portable: 06 64 77 23 58 www.joalconseils-stress.fr

LC COACH - Espace Études - Carole Logiez

Prise de poste, recherches d'emploi, orientation, gestion de carrière, création d'entreprise...

1 impasse de la Ferme du Couternois - 77700 Serris Tél.: 01 60 06 71 88 - Portable: 06 03 52 95 39 Site Internet: http://www.lc-coatch.com

Bienvenue à Serris

Vous venez d'emménager sur Serris ? Vous y résidez depuis moins d'un an ?

La commune de Serris souhaite vous inviter à une réunion conviviale d'accueil et d'information qu'elle organisera prochainement. Élus et agents municipaux vous proposeront des informations pratiques sur les services de la mairie, les manifestations et activités culturelles, sportives, les projets de développement, etc.

Si vous êtes intéressés par une telle rencontre, merci de compléter ce bulletin et de le déposer à l'Hôtel de Ville. Vous pouvez également le télécharger sur le site de la commune **www.mairie-serris.net**, rubrique nouveaux arrivants.

Bienvenue à Serris								
Nom:								
Prénom:								
Adresse :								
Courriel:								
Date d'arr	ivée à Serris :	1	1					

ERRATUM

Une erreur s'est glissée dans le Serrissien n° 61:

Le courriel de Catherine L'Helias, Designer est erroné.

Voici la correction: catherine.lhelias@live.fr

Stationnement sur les trottoirs: Rappel

Il est rappelé aux automobilistes qu'il est interdit de stationner sur les trottoirs.

D'une part, c'est une infraction au code de la route:

"Article R417-5 du code de la route:

- L'arrêt ou le stationnement d'un véhicule empiétant sur un passage prévu à l'intention des piétons est interdit.
- Le fait de contrevenir aux dispositions du présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la première classe.

D'autre part, c'est un manque de civisme. Le stationnement sur le trottoir obstrue le passage des piétons et plus particulièrement des poussettes et des personnes à mobilité réduite, qui sont contraints de se déplacer sur la chaussée.

Pour la sécurité et le confort de tous, il est indispensable que chacun soit respectueux des autres et de la loi. Merci de votre civisme.



33

Pôle Emploi

Depuis le 30 novembre 2009, les Serrissiens demandeurs d'emploi désireux de s'inscrire au Pôle emploi peuvent le faire à l'adresse suivante:

> Pôle Emploi de Serris - Val d'Europe 14 cours du Danube - 77 700 Serris Du lundi au jeudi de 9 h 00 à 17 h 00 le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00

Pôle Emploi, issu de la fusion Anpe-Assédic, accompagne les entreprises dans leurs recrutements et les demandeurs d'emploi dans l'ensemble de leurs démarches: inscriptions, indemnisation, jusqu'à leur reprise d'emploi.

Site internet: www. pole-emploi.fr / Téléphone: 39 49

Newsletter de Serris: Abonnez-vous!



Nous avons souhaité utiliser les moyens "d'aujourd'hui" afin de vous permettre d'accéder (gratuitement) aux informations relatives aux diverses activités organisées dans notre commune (sport, événements associatifs, culturels et festifs).

Cette nouvelle façon de communiquer nous permettra, à terme, de limiter les impressions papier afin de mieux respecter notre environnement.

Si vous souhaitez vous abonner, n'hésitez pas : rendez-vous sur le site de la commune

www.mairie-serris.net

Dans le menu de droite, cliquez sur "s'abonner à la newsletter". Un petit mail plus tard, vous serez prêts à recevoir le prochain numéro de ce support de communication.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques concernant cette newsletter.

enac

FERME DES COMMUNES

Vendredi 8 janvier, à 20 h 30

Conférence sur l'Art moderne et Contemporain: Mémento mori, vanités. Par Mme Sylviane HUCHET.

Samedi 16 janvier, à 21 h 00

Julien Cottereau: "Imagine-toi". Mis en scène par Erwan Daouphars, en collaboration

avec Fane Desrues.

Samedi 30 janvier, à 21 h 00

Miettes.

Compagnie "PRÉ-O-CCUPÉ".

Samedi 6 février, à 21 h 00

Le préjugé vaincu.

D'après l'oeuvre de Marivaux, mis en scène par Iean-Luc Revol.

Vendredi 12 février, à 20 h 30

Conférence sur l'Art moderne et Contemporain: Mémento mori, vanités II.

Par Mme Sylviane HUCHET.

Dimanche 14 février, à 16h 00, (jeune public)

On pense à vous.

Théâtre de Galfronie (Belgique). Mise en scène de Didier de Neck, texte et interprétation: Marianne Hansé.

Vendredi 12 mars, à 20 h 30

Conférence sur l'Art moderne et **Contemporain: Artistes Femmes.**

Par Mme Sylviane HUCHET.

SPECTACLES, FÊTES et LOTO

Jeudi 31 décembre, à 20 h 30

Réveillon du Nouvel An

Organisée par Serris Danse Val d'Europe et la Mairie de Serris

Contact: Mme Nicoine au 06 98 12 96 73 89

Samedi 27 mars 2010

Bourse aux vêtements d'été

Organisée par Les Randonnées Serrissiennes Contact: Muriel ou Pascal Boutier au 01 60 43 21 89

SPORT

Dimanche 10 janvier 2010

Randonnée Tournan en Brie (10 ou 20 km)

Organisée par Les Randonnées Serrissiennes Contact: Muriel ou Pascal Boutier au 01 60 43 21 89

Mardi 26 janvier 2010, 20h30

ATT Serris recoit Mulhouse TT.

Gymnase Éric Tabarly

Dimanche 14 février 2010

Randonnée Montry (12 ou 25 km)

Organisée par Les Randonnées Serrissiennes Contact: Muriel ou Pascal Boutier au 0160432189

INFO MUNICIPALE

Jeudi 4 février 2010, à 20 h 30

Conseil Municipal



Hôtel de Ville de Serris - 2, place Antoine Mauny - 77700 Serris Tél.: 01 60 43 52 00 - Fax: 01 60 43 08 13

Site Internet: www.mairie-serris.net Courriel: contact@mairie-serris.net